

# Le Rufféen

BUGET COMMUNAL

VIE COMMUNALE

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL

2-3

4-5

6

## Editorial - Gérard GREFFE

Comme tous les ans, dans le Rufféen d'avril, on parle beaucoup de chiffres, puisque le budget prévisionnel pour l'année à venir y est présenté succinctement. La synthèse que nous vous présentons est cependant moins "aride" que le document complet. Elle vous permet d'avoir un éclairage déjà suffisant pour connaître la situation financière de la commune, les perspectives d'avenir et les projets principaux. Comme son nom l'indique, ce budget est un "prévisionnel" destiné à être amendé et modifié, en fonction des besoins, des situations rencontrées et des ajustements rendus nécessaires notamment par l'évolution du coût de la vie.

Cette année plus que les autres, la situation internationale et l'incertitude qui s'annonce en matière économique et financière nous conduira très certainement à revoir certains projets, voire à en annuler quelques uns. Vous noterez dès à présent, comme je l'ai annoncé aux conseillers municipaux lors du vote de ce budget, que nous avons choisi la prudence et la raison dans son élaboration. Même avant la pandémie et la crise en Ukraine, les perspectives n'étaient déjà pas enthousiasmantes, et ces deux événements n'ont rien arrangé. Les dotations de l'état pour le fonctionnement des collectivités, qui sont bien souvent leurs seules ressources, fondent comme neige au soleil. A titre d'exemple, la principale d'entre elle, (la dotation des territoires ruraux) était, pour notre commune, de 50 000 € en 2017. Elle est tombée à 24 000 € cette année. Les autres aides et subventions suivent la même pente. Les transferts de compétence, non financées, que l'état fait subir aux intercommunalités ou aux collectivités territoriales impactent gravement leurs ressources et diminuent d'autant leur soutien aux communes.

Parallèlement, le coût des services, des équipements, des matières premières et de l'énergie, augmente de façon exponentielle. Les normes et autres contraintes que l'on nous impose par le biais de bureaux de contrôles et de vérifications, sans que l'on puisse en comprendre le bénéfice, "plombent" le budget du moindre projet et alourdissent abusivement son élaboration. Pour ces différents motifs, et pour une commune sans ressources comme la nôtre, la prudence la plus élémentaire s'impose dans nos prévisions, même si notre capacité d'emprunt est quasiment entière.

Nous n'avons pas voulu non plus, par le biais d'augmentations d'impôts excessives, faire porter aux administrés la charge des contraintes financières qui découlent de cette situation. Au contraire, nous avons fait le choix, pour 2022, de dépenses utiles, voire indispensables, pour répondre aux besoins et aux intérêts du plus grand nombre, d'autant plus que les efforts et les investissements ont été conséquents les années précédentes, comme vous pouvez le constater au quotidien.

La réouverture de l'agence postale, la création de la Maison France Services, du lotissement, de la boulangerie, les travaux de voirie, la rénovation du foyer rural, le renouvellement du parc véhicules de nos agents techniques, tous ces projets réalisés par étapes, budgétés année après année, sans endettement de la commune, prouvent qu'avec peu de moyens, mais raisonnablement et avec méthode, des réalisations concrètes et nécessaires ont été possibles.

L'avenir, pour les raisons évoqués plus haut, sera, pour tout le monde, plus compliqué. Il va falloir apprendre à gérer la pénurie, à se recentrer sur l'essentiel, à trouver d'autres sources d'économies mais aussi de revenus. Ce budget prévisionnel reflète déjà cette prise de conscience, et nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de cette situation, que tout le monde souhaite plus favorable.

**Le Maire,  
Le Conseil Municipal  
vous convient à la commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945,  
à partir de 10h30, au monument aux morts de la commune.  
A l'issue, la cérémonie se poursuivra au carré militaire du cimetière communal.  
Elle sera suivie d'un vin d'honneur au foyer rural.**

# BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le **fonctionnement** regroupe toutes les dépenses (masse salariale, entretien des bâtiments, de l'école, de la voirie, assurances, cotisations diverses, dépenses énergétiques, intérêts des emprunts...) et les recettes ( Dotations et participations de l'état, de la région, du département, impôts et taxes...) indispensables au fonctionnement de la commune et de ses services

## Fonctionnement - Recettes

**647 060,18€**

- **Excédent reporté** : 144 460,18 €
- **Impôts et taxes** : 372 889 € comprend :
  - L'attribution de compensation versée annuellement par la communauté d'agglomération en remplacement de la taxe professionnelle. Cette attribution de 126 376 € n'est pas ré-évaluée depuis son instauration en 2010.
  - Les contributions directes et autres impôts
- **Dotations et participations de l'état** : 98 088,00 €
  - La dotation forfaitaire continue de baisser. Elle est passée de 50 000 € en 2017 à 24 209 € en 2022.
  - La dotation de solidarité rurale (11 666 €) reste constante pour l'instant .
- **Produits de gestion courante** : 20 002 €
- **Atténuation des charges** : 2 000 €
- **Opérations d'ordre/Amortissements**: 6 621,00€
- **Produit des services**: 3000 €

## Fonctionnement - Dépenses

**610 584€**

- **Charges à caractère général** : 143 060 €  
Dépenses énergétiques, entretien des bâtiments, de la voirie, maintenances et fournitures diverses, assurances, fêtes et cérémonies, etc ...
- **Charges de personnel** : Salaires et primes, URSSAF, retraite etc ... pour un montant de 149 560 €
- **Fonds de péréquation des ressources** : 17 000 €
- **Charges de gestion courante** : 131 910 €  
Ce poste comprend les subventions que la commune attribue aux organismes et associations mais également la participation au Pôle Scolaire (incluant le remboursement d'emprunt nécessaire à la construction des deux classes supplémentaires) ainsi que notre contribution au SDIS (14 344€), aux organismes de regroupement comme le SICECO , et les indemnités des élus.
- **Dotations aux amortissements** : 48 706 €
- **Autres charges** : 348 € de charges financières et 120 000 € de charges exceptionnelles.

**SOLDE**  
**+ 36 476,18€**

### Evolution des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le taux communal de la taxe sur le foncier bâti (TFB) de 1%, et de ne pas modifier le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Les taux s'établissent ainsi :

Le taux de la TFB est de 33,20%

Le taux de la TFNB est de 40,28%

### Notez bien

Le budget, document public, est à disposition des habitants, dans son intégralité, à la mairie, sur le site de la commune, et à l'affichage.

### SUBVENTIONS ACCORDEES:

Les subventions suivantes sont accordées aux associations à l'unanimité des voix:

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 500 €
- Association Football Club Ruffey : 500 €
- Foyer Rural : 1800 € (dont remboursement des charges salariales pour l'employée)
- Coopérative scolaire : 2 345 €
- Souvenir français : 50 €
- Association des Parents d'Elèves (APE) : 500 €
- Les Beaun'et'R'osent : 100€

# BUDGET PREVISIONNEL 2022

L'**investissement** comprend les dépenses qui contribuent à l'accroissement du patrimoine de la commune : achat de terrains, de locaux, de matériels et d'équipements, remboursement du capital des emprunts, etc... Les recettes d'investissement proviennent quant à elles de nos fonds propres, des subventions de l'état, de la région ou du département, des emprunts ainsi que de fonds divers.

## Investissement - Recettes

**711 019,90€**

Les recettes d'investissement de la commune sont notamment alimentées par :

- **Excédent d'investissements antérieurs:** 406 048,90€
- **Fond de compensation de la TVA :** 30 069 €
- **Subventions** (émanant de l'Etat, de la région, du département) : destinées à compléter nos investissements dans les travaux évoqués aux dépenses pour un montant global de 226 016 €.
- **Remboursement aide:** 180€
- **Opérations d'ordre/Amortissements :** 48 706€

## Investissement - Dépenses

**369 418€**

Pour l'année 2022, les plus gros investissements prévus par le conseil municipal, listés dans les immobilisations corporelles pour un montant de 343 073€, sont, notamment, les suivants :

- **Installation d'un portail au hangar communal de Travoisy:** 13 000€
- **Isolation des combles de la petite salle du foyer rural:** 1 720€ auxquels s'ajoutent, en dépenses d'investissement
- **Remboursement emprunts :** 8554 €
- **Aide exceptionnelle:** 500€
- **Immobilisations incorporelles (dont éclairage public)** 10 670 €
- **Reste à réaliser pour les travaux de voirie de la rue Charles Breton (98 530€) les travaux de la boulangerie (14,8 512€) et le ravalement de façades du foyer rural (50 881 €)**

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CLOS DE LA LAUVE (Prévisionnel 2022)

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses:

- Charges à caractère général *	204 600,00	
- Charges financières	1 545,00	
- Charges diverses	362 374,32	
- Opérations d'ordre	160 673,58	
- Virement à l'investissement	19800,45	<b>TOTAL 669 429,06 €</b>

##### Recettes :

- Excédent antérieur reporté	277 554,06	
- Produits des services, ventes	152 700,00	
- Opérations d'ordre	238 845,00	<b>TOTAL 669 429,06 €</b>

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses:

- Emprunt et dettes :	29 655,00
- Opérations d'ordre :	237 300,00
	<b>TOTAL: 266 955,00 €</b>

##### Recettes :

- Excédent d'investissement cumulé	167 590,00
- Opération d'ordre	79 564,29
- Virement section de fonctionnement	19 800,45

**TOTAL 266 955,00 €**

\* 204 600 € comprenant la fin du lot voirie et du lot "espaces verts" pour 180 800€ le devis de 13 610 € pour l'installation de l'éclairage publique (8 mats et 8 candélabres) 8000€ pour l'installation de la fibre, et 600€ de réparation de regards détériorés sur le lotissement.

# VIE COMMUNALE

## DES NOUVELLES DU PÔLE SCOLAIRE

*Nous avons un pôle scolaire très actif, et les propositions d'articles et de photos sont parfois si nombreuses que nous sommes souvent obligés par manque de place de faire un choix, jamais facile...*

*Nous nous efforçons alors de respecter l'esprit des textes et photos fournis, en espérant ne pas commettre d'impairs et en comptant sur l'indulgence de nos lecteurs. (Ndlr)*



### Cross

Mr Cluzeau, CPC EPS de la circonscription de Beaune, a une nouvelle fois proposé le traditionnel Cross aux élèves. Il a eu lieu le mardi 29 mars au matin. A cette occasion, les "plus grands" ont pu arborer le magnifique tee-shirt à l'effigie de l'école, offert par l'APE. Beau temps et belles performances au rendez-vous !



### Les élections fictives

Cette année, nous avons profité de l'installation du bureau de vote officiel au sein de l'école pour organiser des élections fictives.

Les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont dans un premier temps découvert le rôle du président de la République, le déroulement d'une campagne électorale et les différentes étapes d'un vote. Ils ont ensuite participé à une vraie campagne électorale avec 4 candidats fictifs : présentation du programme, interviews, débats ... Des moments riches, intenses et passionnés !!

Le 1er avril, le moment de se rendre aux urnes est enfin arrivé !

Quel stress : difficile de choisir un programme quand certaines propositions ne conviennent pas !!

Après le dépouillement du 1er tour, place au débat du second tour .... et retour aux urnes !

Bravo à Veronique Delavigne, élue avec 60 % des voix !

Son programme : scolarité obligatoire jusqu'à 20 ans, augmentation de salaires des enseignants, enseignants spécialisés pour les langues et le sport ; plus d'aides pour les élèves.



### Le 100ème jour d'école

Vendredi 8 avril, c'était le centième jour d'école.

Pour fêter ce jour particulier, les grands avaient pour mission de nous apporter, chacun, une collection de 100 objets. Ils ont eu de très bonnes idées et notre récolte est superbe! Merci aux parents pour leur aide!!

Tout au long de cette journée particulière, nous avons relevé des petits défis autour du nombre 100. Les enfants ont essayé de trouver 100 petits bonheurs:

Ils ont construit des tours de 100 légos, et nous avons réalisé un mandala de 100 doigts. Ce fut une journée très agréable qui s'est terminée par un petit goûter.



# VIE COMMUNALE

## Des nouvelles du foyer rural



### Soirée jeux

Le samedi 26 mars quelques joueurs très concentrés se sont retrouvés pour notre soirée jeux après deux ans d'interruption à cause de la covid. Même si nous espérons un peu plus de monde pour cette reprise, cette soirée accompagnée de gaufres et de cidre fut néanmoins très sympathique.



## Après-midi décors de pâques pour les enfants



Le dimanche 3 avril, une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs parents se sont retrouvés pour créer une décoration de Pâques sur les conseils de Florence TOMASELO.

Elle anime gracieusement cet atelier et nous la remercions très chaleureusement.

Les enfants sont tous repartis avec leurs créations, après avoir dégusté crêpes et gaufres, fiers et ravis de ce moment convivial.

## ABRACADABRA ...Petits et grands, que la magie commence !

Adrien le Magicien revient nous voir après un premier passage en janvier 2020. Peut-être sera-t-il accompagné de son lapin fétiche ?

Si vous voulez le savoir ou tout simplement l'admirer dans ses numéros de magie, de ventriloquie, ou encore plein d'autres choses, rendez-vous ce samedi 07 mai 2022 au foyer rural de Ruffey à 15h00.

Ce spectacle, ouvert aux petits comme aux grands, sera suivi par un goûter offert par la municipalité. Il remplace le spectacle de Noël qui était prévu le 09 janvier mais annulé par la pandémie.

Cyril Vachon



Pour mémoire, l'utilisation d'équipements bruyants (tondeuses, taille-haies, motoculteurs, etc...) sont autorisés en semaine entre 8h30 et 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement. De même, les jeux de ballon sont prohibés sur le city stade après 19h.

Le calme et la sérénité des soirées d'été méritent bien ce petit effort. Malgré ces rappels, il est fréquent en période estivale que les élus de la commune, voire les gendarmes, interviennent pour faire cesser ces incivilités.

Ils continueront à le faire, si nécessaire, mais soyez persuadés qu'ils préfèrent des occupations plus valorisantes !

**Mairie : Tél : 03 80 26 61 96**

@ : [mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

**Maire : 06 37 61 82 81**

[mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr](mailto:mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr)

**1er adjoint : 06 38 10 30 41**

**2ème adjoint : 07 80 38 54 15**

**3ème adjoint : 06.22.31.14.33**

**Ouverture du secrétariat au public**

Lundi 15H/19H

Mardi, mercredi, jeudi 15H/17H

Vendredi 11H/12H

**Agence postale**

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9H/13H

Mercredi 9H-13H/14H-18H

**Téléphone : 03 80 26 00 53**

**Maison France Services**

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

**Tél. : 03 -80-24-26-63**

**ruffey-les-**

**beaune@franceservices.gouv.fr**

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2022

Excusée : Mme Martine LALEURE a donné pouvoir à Mme Patricia GUILLAUME.

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME.

### 1./ APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

CR approuvé à l'unanimité.

### 2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Néant.

### 3./ BUDGET 2022

Vous trouvez les détails du budget principal et du budget annexe (lotissement) dans le tableau figurant dans les pages suivantes.

Ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité des conseillers municipaux.

### 4./ CONTRAT D ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL

La commune a souscrit par l'intermédiaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale une assurance groupe afin d'assurer le remboursement à la commune du salaire des fonctionnaires en arrêt.

Une hausse tarifaire du taux des cotisations (Ircantec de 1,10 à 1,98% - Agent CNRACL augmentation de 18%) est pratiquée en 2022. Une délibération actant cette augmentation doit être prise à moins de dénoncer le contrat. Ce dernier arrivant à expiration le 31 décembre 2022, le conseil municipal accepte cette augmentation.

### 5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le point ensuite :

\* Sur la tenue du bureau de vote pour l'élection présidentielle, premier et deuxième tours des 10 et 24 avril prochain et notamment sur les derniers points pratiques et juridiques (Gestion des procurations notamment).

\* Sur la recherche d'un (e) remplaçant(e) durant le congé maternité de la gestionnaire de l'agence postale communale Madame Caroline BACHELET, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022, avec une période de tuilage de 15 jours entre le 15 juin et le 30 juin 2022. La Poste, Pôle Emploi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous aide dans cette recherche.

\* sur la mise en place, en mai ou juin, avec le soutien de la Poste, d'ateliers numériques d'une durée de 3 heures par semaine pendant un mois, pour 7 à 10 personnes.

\* Sur la réalisation d'une première marche gourmande au profit des enfants du RPI RUFFEY-VIGNOLES par l'association des Parents d'élèves (APE).

\* Sur la célébration du 60ème anniversaire de la MFR de Grandchamp le 1er juillet.

\* Sur une nouvelle manifestation qui aura lieu sur la commune le 25

juin prochain avec l'association « Art karavane » dont les thèmes nous seront soumis pour choix prochainement.

\* Sur l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2022, actant la liste fournie tant par l'AFR que par la commune, sur le renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement dont l'élection du nouveau président aura lieu en mai.

\* Il laisse la parole aux membres du conseil municipal et notamment aux membres de la commission « environnement sécurité » ; pour la partie environnement, il rappelle que la réglementation met fin à l'utilisation des produits sanitaires de traitement dans le cimetière à compter du 1er juillet prochain et que, suite à la réflexion sur l'engazonnement des allées, une mutualisation pourrait être possible avec la commune de Vignoles, qui elle aussi étudie cette possibilité.

Mme Nolwenn BEROUJON informe qu'une animation gratuite et interactive, ouverte à tous, sur le thème des économies d'énergie est réalisée par le Conseil Municipal des Jeunes le 30 avril prochain.

M. Cyril VACHON confirme la venue du magicien pour un spectacle de 50 minutes suivi d'un goûter, spectacle destiné aux enfants et qui n'a pu avoir lieu en période de fêtes à cause de la COVID.

Il informe également que le Plan Communal de Sauvegarde sera mis à jour suite à la diffusion par la Préfecture des nouvelles modalités de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium en cas d'accident nucléaire important et dont le maire se fait présentement l'écho.

Le maire laisse la parole ensuite aux conseillers municipaux :

Madame Magali GODARD, et Madame Aurore CRETIN, questionnent le maire sur les horaires d'ouverture de la boulangerie lesquels leurs paraissent peu adaptés et trop restreints. Le maire répond que la boulangère a fait un sondage sur ce point auprès des clients et qu'elle s'est adaptée à leurs souhaits. Ainsi, le magasin sera ouvert désormais le dimanche matin.

Monsieur Alain CLEMENT constate que les pieds des arbres du verger conservatoire font régulièrement l'objet de chocs lors des tontes. Du paillage sera déposé au pied de chaque arbre pour matérialiser un périmètre de protection et éviter à l'avenir ce genre d'incident.

Mme Martine LALEURE, par la voix de Mme Patricia GUILLAUME, souhaite qu'un panneau de signalisation soit installé en sortie de lotissement (cédé le passage ou stop..) car son absence créé déjà des problèmes de priorité. M.SCHWIRTZ contactera le bureau d'étude Berthet Liogier Caulfuty pour savoir ce qui est prévu.

Le maire fait ensuite le point sur les diverses réunions à venir. Le prochain conseil municipal est fixé au 3 mai 2022 à 19 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures.

**ELECTIONS LEGISLATIVES** Elles se tiendront les 12 et 19 juin prochain. Il est encore temps, si ça n'est pas déjà fait, de se faire inscrire sur les listes électorales de la commune, en vous rendant en mairie jusqu'au vendredi 6 mai inclus ou de façon dématérialisée sur le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr). Pensez également à établir des procurations en avance si vous devez être absent(e), soit sur internet ([www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)), soit en gendarmerie sur formulaire papier.